

CHAMPIONNATS NATIONAUX INTERCLUBS HOMMES & DAMES

Vendredi, le 07 juin 2019*

Samedi, le 08 juin 2019 – Dimanche, le 09 juin 2019

*Cessange - Stade Boy Kohnen

Grevenmacher - Stade Op Flohr - Organisateur : C.A.E.G

Art. 1 - Programme

Hommes : 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 5000m, 110m haies, 400m haies, 3000m steeple, 4x100m, 4x400m - Hauteur, Perche, Longueur, Triple, Poids, Disque, Javelot, Marteau*.

Dames : 100m, 200m, 400m, 800m, 1500m, 3000m, 5000m, 100m haies, 400m haies, 3000m steeple, 4x100m, 4x400m - Hauteur, Perche, Longueur, Triple, Poids, Disque, Javelot, Marteau*.

** Les épreuves du lancement du marteau ont lieu au Stade Boy Kohnen à Cessange

Art 2 - Les Championnats se disputent en trois journées.

Art.3 - Participation

3.1 - Les Championnats interclubs sont ouverts aux catégories d'âge des Cadets, Cadettes, Juniors masculins et féminines, Espoirs masculins et féminines, Seniors masculins et féminines.

3.2 - La participation est limitée par club et par épreuve individuelle à 2 athlètes dont le/la meilleur/e entre en ligne de compte pour le classement interclubs

Par club et par relais elle est de 2 équipes dont la meilleure est prise en considération pour le classement interclubs.

3.3 - Le nombre d'épreuves individuelles auxquelles peut prendre part un/une athlète est fixé à 2.

3.4 - Les répartitions des couloirs/séries se feront d'après les meilleures performances réalisées par les athlètes entre le 1er Janvier de l'année précédant ces championnats et le délai d'inscription.

Les « deuxièmes » athlètes des différents clubs ne seront pris en considération qu'après attribution des couloirs aux « premiers ».

3.5 - Les performances des athlètes de nationalité étrangère n'entrent en ligne de compte pour l'établissement des classements interclubs que si les conditions suivantes sont remplies :

Pour les athlètes appartenant aux catégories d'âge Espoirs masculins et féminines et Seniors masculins et féminines, l'athlète doit être affilié à la F.L.A. depuis au moins 1 an.

Art. 4 - Classements individuels et Pointage

Les classements interclubs seront établis d'après le classement des athlètes.

Le vainqueur de chaque épreuve individuelle et chaque relais marque autant de points qu'il y a de clubs concourants affiliés à la FLA. Pour 2019 ce nombre = 13.

(treize). Le/la deuxième marque un point de moins, et ainsi de suite. Les athlètes ou des équipes de relais avec aucune performance valide, disqualifié ou non de finition ne marquent aucun point.

Dans les courses les classements des athlètes se feront d'après les temps réalisés dans les séries.

Art. – 5 Classements interclubs

5.1- Il est établi un classement interclubs séparé pour les catégories féminines et pour les catégories masculines, ainsi qu'un classement global des deux catégories.

Est déclaré vainqueur le club qui totalise le plus grand nombre de points obtenus au classement global.

5.2.- En cas d'égalité des points le classement est déterminé par le plus grand nombre de premières places, de secondes places, etc.

Art.6.- Nombre d'essais dans les concours

Chaque athlète a droit à six essais aussi bien pour les sauts horizontaux que pour les lancers.

Art.7.- Progression

7.1.- Au saut en hauteur la progression à partir de la hauteur choisie par le/la concurrent/e le/a plus faible est de 5 cm.

Elle est de 3 cm à partir de 1,90 m pour les Hommes.

Elle est de 3 cm à partir de 1,50 m pour les Dames

La différence entre la hauteur choisie par le/a concurrent/e le/a plus faible et la hauteur de référence de 1,90 m (Hommes) respectivement de 1,50 m (Dames) doit être de 5 cm ou un multiple de 5 cm.

L'athlète resté/e seul/e dans le concours et qui a déjà gagné le concours a le droit de choisir les hauteurs suivantes.

7.2.- Au saut à la perche la progression à partir de la hauteur choisie par le/la concurrent/e le/a plus faible est de 15 cm.

Elle est de 10 cm à partir de 3.40 m pour les Hommes.

Elle est de 10 cm à partir de 2,70 m pour les Dames

La différence entre la hauteur choisie par le/a concurrent/e le/a plus faible et la hauteur de référence de 3,40 m (Hommes) respectivement de 2,70 m (Dames) doit être de 5 cm ou un multiple de 15 cm.

L'athlète resté/e seul/e dans le concours et qui a déjà gagné le concours a le droit de choisir les hauteurs suivantes.

Art.8.- Contrôle des engins

Les athlètes peuvent utiliser leurs propres équipements de lancement si au préalable ceux-ci ont été contrôlés et marqués. Toute performance réalisée avec un engin non contrôlé ne sera pas homologuée. Les engins sont contrôlés 60 minutes avant le début du concours respectif.

Art.9.- Inscriptions

9.1.- Les inscriptions nominatives sont à adresser :
pour lundi, le 03 juin 2019 à 24.00 heures au plus tard

-> C.A.E.G. : e-mail : info@caeg.lu

-> F.L.A. : e-mail : inscription@outdoor2019.fla.lu

Les noms des juges et la composition des équipes de relais sont à communiquer à l'organisateur ensemble avec les inscriptions.

9.2.- Des inscriptions tardives sont acceptées jusqu'à une heure avant le début de l'épreuve en question contre paiement de 4 € par inscription.

Art.10.- Composition des équipes de relais

Les compositions définitives des équipes de relais et l'ordre des coureurs sont à communiquer/confirmer au secrétariat de la réunion au plus tard 1 heure avant le départ prévue pour la course de relais. Le non-respect de cette règle par une équipe entraînera sa disqualification.

Art.11.- Occupation des aires de compétition

L'accès au terrain et à la piste est interdit aux entraîneurs ainsi qu'aux athlètes non participants. L'échauffement n'est autorisé qu'en dehors de la piste respectivement du terrain principal.

Art.12.- Réclamations

Article IAAF 146, voir au Guide FLA Piste 2019 sub « Lignes de conduite administratives et techniques »
-> Publication des résultats - Réclamations.

1^{ière} journée : Vendredi, le 07 mai 2019
Stade Boy Kohnen Cessange

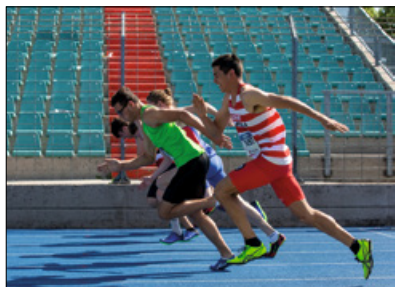
Programme

Dames	marteau
Hommes	marteau
19.30 h	marteau Dames
20.00 h	marteau Hommes

2^{ème} Journée : Samedi, le 08 mai 2019
Stade Op Flohr à Grevenmacher

Programme

Dames	100 m - 400 m - 800 m - 3000 m - 3000 m steeple - 400 m haies - 4 x 100 m disque - marteau - perche - triple saut	
Hommes	100 m - 400 m - 1500 m - 5000 m - 400 m haies 4 x 100 m javelot - marteau poids - hauteur - longueur	
15.00 h	400 m haies Dames	perche Dames poids Hommes
15.15 h	400 m haies Hommes	
15.30 h	100 m Dames	triple saut Dames - disque Dames
15.45 h	100 m Hommes	
16.00 h	800 m Dames	
16.15 h	1500 m Hommes	
16.30 h	400 m Dames	longueur Hommes
16.45 h	400 m Hommes	
16.55 h		javelot Hommes
17.00 h	3000 m Dames	hauteur Hommes
17.20 h	5000 m Hommes	
17.50 h	3000 m steeple Dames	
18.10 h	4 x 100 m Dames	
18.20 h	4 x 100 m Hommes	



3^{ème} Journée : Dimanche, le 09 mai 2019
Stade Op Flohr à Grevenmacher

Programme

Dames 200 m - 1500 m - 5000 m - 100 m haies - 4 x 400 m - javelot - poids
hauteur - longueur

Hommes 200 m - 800 m - 3000 m - 3000 m steeple - 110 m haies - 4 x 400 m - disque
perche - triple saut

Horaire

15.00 h	110 m haies Hommes	perche Hommes poids Dames triple saut Hommes
15.15 h		disque Hommes
15.20 h	100 m haies Dames	
15.35 h	800 m Hommes	
15.50 h	1500 m Dames	
16.05 h	3000 m steeple Hommes	hauteur Dames
16.25 h	200 m Dames	longueur Dames
16.35 h	200 m Hommes	
16.40 h		javelot Dames
16.50 h	5000 m Dames	
17.15 h	3000 m Hommes	
17.35 h	4 x 400 m Dames	
17.50 h	4 x 400 m Hommes	

